DEPARTEMENT
DES LANDES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE 2020-109

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 29
Nbre de votants : 34
Nbre de procurations : 5
Date de convocation et d'affichage : 13/10/2020
Secrétaire de séance : LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie

L'an deux mille vingt, le vingt octobre à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au centre administratif de Parentis-en-Born, salle René Labat, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente

Présents : Mme AUBERT Roselyne, Mme BOUSQUET Marie-Hélène M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. SOULÈS Eric, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, M. LABRUYÈRE Christophe, Mme RIGAL Nathalie, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. BRÈTHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme DUBOIS Catherine, M. MINIAU Dominique donne procuration à M. PASCUTTO Philippe, Mme CHAUSSIS Nathalie donne procuration à M. SOULÈS Eric, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à Mme MALLO Caroline, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. LABRUYÈRE Christophe

Décision de l'assemblée :

Votants : **34**
Pour : **34**
Contre :
Abstentions :

Document exécutoire à compter du : 21/10/2020
Transmis en Préfecture le : 26/10/2020
Affiché le : 26/10/2020
à Parentis en Born, le 26/10/2020

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Communauté de Communes des Grands Lacs ★ PARENTIS-EN-BORN ★

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20201020-2020-109-DE
Date de télétransmission : 26/10/2020
Date de réception préfecture : 26/10/2020

Sujet n° 6 : Parcelle AX 994 à Parentis-en-Born – Demande d'autorisation de défrichement

Rapporteur : Mme NADAU Marie-Françoise

Mme la présidente rappelle que le conseil communautaire en date du 19 décembre 2019 a voté à l'unanimité la vente de la parcelle AX 994 sise à Parentis-en-Born à la SCI SANETS, pour l'implantation de la SARL Construction Bois du Nord des Landes dont l'activité consiste en toutes constructions bois (maisons ossatures bois, chalets, appentis, terrasses…). Cette entreprise génère 4 emplois et il n'est pas envisagé de création d'emploi à court terme. Compte-tenu du contexte du covid-19, le conseil communautaire en date du 28 juillet 2020 a accordé un délai supplémentaire pour la vente à savoir jusqu'au 30 décembre 2020.

Il est précisé que le représentant de la SCI SANETS a déposé son permis de construire le 30/07/2020. Il s'avère incomplet, il manque notamment la lettre du Préfet indiquant que la demande d'autorisation de défrichement est complète. Cette demande d'autorisation de défrichement apparaît incomplète, il manque notamment la délibération de la communauté de communes des Grands Lacs autorisant la SCI SANETS à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur la propriété (parcelle AX 994) de la collectivité.

Il est indiqué que le délai d'instruction de la demande d'autorisation de défrichement sera de 2 mois environ une fois que le dossier sera complet. A ce délai il convient d'ajouter celui de l'instruction du permis de construire (une fois le dossier complet). Il apparaît donc difficile que le délai du 30 décembre 2020 soit respecté pour la signature de l'acte de vente chez le notaire.

Mme la présidente propose donc au conseil communautaire d'autoriser la SCI SANETS à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle AX 994 et d'accorder un délai supplémentaire pour signer l'acte de vente chez le notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser la vente à la SCI SANETS représentée par M. WEINSTOERFFER Steeve, Mme VASSEUR (épouse WEINSTOERFFER), Éléonore, Robin, Louis et Thibaud WEINSTOERFFER, et dont l'adresse est 8 allée Marcelin Olmos 40160 PARENTIS EN BORN, la parcelle AX 994 p sise à Parentis-en-Born d'une superficie de 5 505 m² au prix de 33,60 € T.T.C. le m² soit un montant global de 184 968 € T.T.C..
- D'autoriser la SCI SANETS à déposer une demande d'autorisation de défrichement de la parcelle AX 994 sise à Parentis-en-Born.
- D'autoriser la Présidente à signer l'acte notarié qui devra intervenir avant le 26 février 2021 ; passée cette date, le lot pourra être réattribué
- De préciser que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur et les frais de géomètre seront supportés par la communauté de communes des Grands Lacs
- D'inscrire la recette au budget 2020 du budget concerné
- D'autoriser la Présidente à donner pouvoir à tout clerc de notaire de l'étude de Maître CLA pour la signature de l'acte notarié

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20201020-2020-109-DE
Date de télétransmission : 26/10/2020
Date de réception préfecture : 26/10/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 21 octobre 2020

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Communauté de Communes des Grands Lacs
PARENTIS-EN-BORN

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20201020-2020-109-DE
Date de télétransmission : 26/10/2020
Date de réception préfecture : 26/10/2020